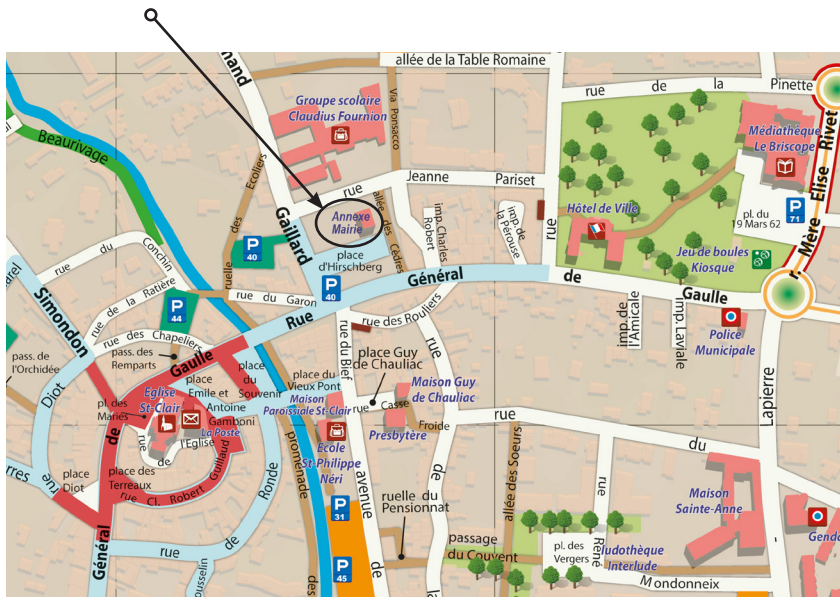


> **INFOS UTILES :**

DIRECTION ENFANCE, JEUNESSE ET SPORT - DEJS

Annexe Mairie – Résidence Louvet
3, place d’Hirschberg – 69530 Brignais



 **Horaires d'ouverture :**

- > Lundi et jeudi 13h30-17h
- > Mardi et vendredi 8h30-12h

 **Ligne directe :** 04 72 31 84 00

 **Courriel :** education@mairie-brignais.fr

INSCRIPTIONS
SCOLAIRES &
DÉROGATIONS
ANNÉE 2025-2026

RENSEIGNEMENTS

Direction Enfance Jeunesse et Sport
Annexe Mairie
3 place d’Hirschberg
Tél. : 04 72 31 84 00
education@mairie-brignais.fr
www.brignais.com



> PUBLIC CONCERNÉ :

- Les enfants entrant en maternelle
- Les enfants nouveaux Brignairots
- Les enfants de Grande section ayant bénéficié d'une dérogation

À NOTER : Pour les entrées au CP des enfants déjà scolarisés sur la commune et n'ayant pas bénéficié d'une dérogation scolaire, le certificat d'inscription sera envoyé directement aux familles qui pourront procéder à l'admission auprès des directions des écoles.

> PÉRIODE D'INSCRIPTION SCOLAIRE PAR LA MAIRIE :

La période des inscriptions démarre le **20 janvier 2025**.

> DÉMARCHE N°1 : INSCRIPTION

1/ Inscription scolaire

Les inscriptions scolaires se font directement en ligne sur le site du portail famille de la ville de Brignais via le compte internaute :

<https://portail-brignais.ciril.net>

Vous recevrez, par mail, le **certificat d'inscription scolaire** indiquant l'école que devra fréquenter votre enfant.

2/ Dérogation scolaire

Le formulaire de demande de dérogation interactif et remplissable en ligne peut être téléchargé sur le site de la Ville : www.brignais.com ou sur le portail famille. Il devra être **obligatoirement accompagné des pièces justificatives demandées** puis renvoyé (ou déposé) à la Direction Enfance, Jeunesse et Sport – DEJS.

Le dossier sera instruit lors des commissions d'inscription. À l'issue des commissions, un mail vous sera envoyé pour vous notifier la décision.

- 1^{ère} commission : date limite de l'envoi du dossier le **25 avril 2025**
- 2^e commission : date limite de l'envoi du dossier le **23 mai 2025**

Nota : Le formulaire de demande de dérogation fait office de dossier d'inscription scolaire.

En cas de difficulté, les démarches peuvent être effectuées auprès de la Direction Enfance, Jeunesse et Sport pendant les horaires d'ouverture du guichet (**se munir des pièces justificatives**).

> DÉMARCHE N° 2 : ADMISSION À L'ÉCOLE

Dès réception du certificat d'inscription, prenez rendez-vous auprès de la direction de l'école dont vous dépendez :

École maternelle André Lassagne 17, Bd André Lassagne	Myriam PRECIGOU	04 78 05 27 45
École élémentaire Jean Moulin 17, Bd André Lassagne	Samuel GUILLET	04 72 31 68 29
École primaire Claudius Fournion (maternelle et élémentaire) 20, rue Jeanne Pariset	Yves CROCFER	04 78 05 21 59
École maternelle Jacques Cartier 2, chemin de la Lande	Loïc NEVERS	04 72 31 06 90
École élémentaire Jacques Cartier 2, chemin de la Lande	Guilaine SERRAILLE	04 72 31 06 91

Pièces à fournir à la direction de l'école :

- Livret de famille
- Carnet de santé de l'enfant
- Certificat de radiation, le cas échéant